



**APPEL A PROJETS « AIDE A L'EMERGENCE » 2024
JEUNES CHERCHEURS**

**NOTE DE CADRAGE
A L'ATTENTION DES JEUNES CHERCHEURS**

Contacts:
interregion.no@chu-lille.fr
sarah.surmont@chu-lille.fr
audrey.rambaux@chu-lille.fr
☎ 03 20 44 69 59

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	2
OBJECTIF	2
ELIGIBILITE	2
PROCESSUS	3
INSTRUCTIONS	5
1. Lancement de l’AAP-AE	5
2. Soumission des lettres d’intention	5
3. Sélection des lettres d’intention	6
4. Diffusion des résultats de la sélection des LI	7
a. Budget du projet – recommandations	9
5. Diffusion des résultats de la sélection des projets	9
6. Suivi des projets	10
7. Communication	10
DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L’AAP-AE	11
ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO https://www.girci-no.fr/aide-emergence	12

CONTEXTE

Le GIRCI Nord-ouest, associé au Cancéropôle Nord-Ouest, lance son Appel à Projets « Aide à l'Emergence » destiné à soutenir les jeunes chercheurs engagés dans la recherche au sein de l'inter région Nord-Ouest. Cet appel à projet est ouvert aux établissements de santé de l'inter région ayant une DRCI et aux établissements de santé de l'Interrégion Nord-Ouest.

Le financement n'a pas vocation à être pérenne, mais vise plutôt **un effet levier** favorisant **l'émergence**. Chaque projet sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets « **Aide à l'Emergence** » recevra le financement de **50 000€**.

OBJECTIF

L'Appel à Projet « Aide à l'Emergence » a pour but de :

- permettre l'émergence de jeunes chercheurs ou jeunes équipes
- encourager les jeunes équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadre d'appels d'offre de plus grande envergure (PHRC interrégional ou national)

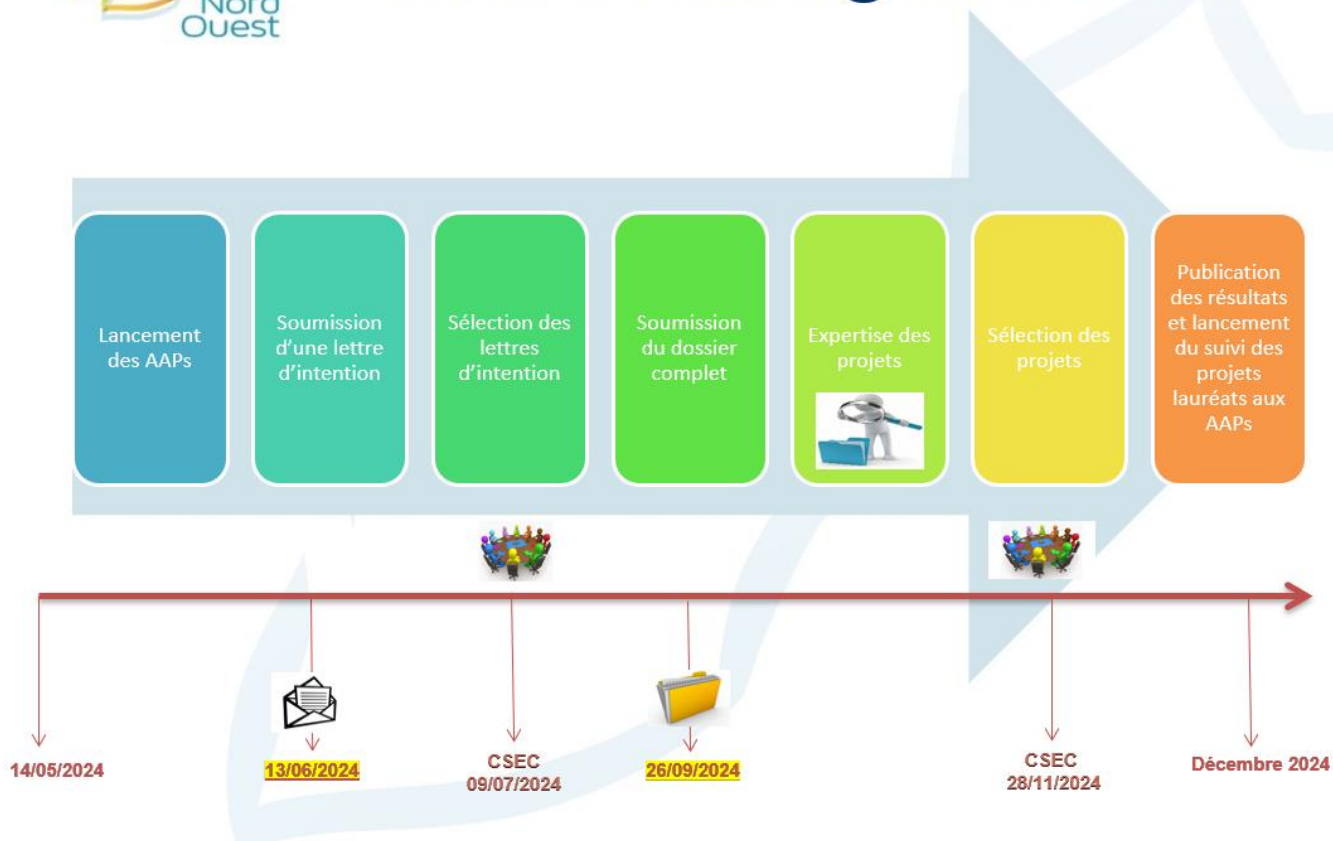
ELIGIBILITÉ

Sont éligibles les projets :

- Epidémiologiques,
- Constituant ou entretenant une cohorte ou une collection biologique,
- De recherche clinique : études cliniques impliquant une inclusion prospective de patients ou études ancillaires à des études cliniques de ce type déjà débutées,
- Pilotes, innovants,
- Portés par de jeunes chercheurs engagés dans la recherche et/ou favorisant le démarrage d'une nouvelle équipe :
 - o De moins de 40 ans
 - o CCA, AHU, MCU-PH, PHU, PH, assistants spécialistes
 - o Médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes
 - o Appartenant à un établissement de santé de l'inter-région Nord-Ouest
 - o N'ayant jamais obtenu de PHRC (Inter-régional, National ou Cancer)
- Monocentriques ou bicentriques en lien avec la DRCI de référence
- Présentant un engagement d'un méthodologiste et d'un sénior de l'équipe s'engageant à conduire le projet à son terme
- De 50 000€ maximum



Aide à l'Emergence 2024



CALENDRIER

PRE-SELECTION	1-Lancement de l'AAP-Aide à l'Emergence	14/05/2024
	<i>Soumission de la LI auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC
	2-Soumission d'une LI au GIRCI NO (transfert aux rapporteurs)	13/06/2024 à 12h00 dernier délai
	3-Sélection des lettres d'intention par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI (réunion plénière)	09/07/2024
	4-Diffusion des résultats de la sélection des LI	12/07/2024
SELECTION	5-Lancement de la recherche des experts scientifiques	15/07/2024
	<i>Soumission du dossier complet auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC
	6-Retour des coordonnées des experts	13/09/2024
	7-Soumission du projet complet au GIRCI NO	26/09/2024 12h00 dernier délai
	8-Envoi des dossiers complets aux experts	02/10/2024
	9-Retour des expertises des projets déposés (transfert aux rapporteurs)	04/11/2024
	10-Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO (réunion plénière)	28/11/2024
	11- Diffusion des résultats de la sélection des projets aux DRCI	29/11/2024
12- Suivi des projets lauréats à l'AAP-AE 2024	2024-2025	

INSTRUCTIONS

1. Lancement de l'AAP-AE

Date de lancement de l'AAP-AE : **14 mai 2024**

Un mail de lancement, accompagné du guide d'instruction (2024_AAP-AE_doc14_Guide instruction) et de l'affiche de l'AAP-AE (disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) est adressé à l'ensemble des établissements de l'Inter-région Nord-Ouest ayant une DRCI.

L'ensemble des documents nécessaires à la campagne sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>.

Cette note de cadrage indique les informations nécessaires aux porteurs de projet et précise la procédure de sélection.

2. Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC**.

Les DRCI remplissent les LI **en ligne** sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français sous format PDF) :

13 juin 2024 à 12h00 dernier délai.

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

Les documents à fournir sont les suivants :

- ▶ La lettre d'intention type AAP-AE 2024 du GIRCI NO à remplir en ligne (lettre d'intention type disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement méthodologique (version Word à télécharger sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement d'un senior de l'équipe à conduire le projet à son terme (version Word disponible en téléchargement sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire,
- ▶ Le CV daté et signé de l'investigateur.

La DRCI adresse au GIRCI NO selon le calendrier défini les documents ci-dessus au format **PDF**.

Toute lettre d'intention reçue **hors délai ou incomplète** au GIRCI NO ne sera pas jugée recevable.

Les documents sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest :

<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>



Si, après avoir soumis une lettre d'intention, l'investigateur principal souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email à interregion.no@chu-lille.fr

Les DRCI s'assurent de l'enregistrement de toutes les lettres d'intention déposées sur la plateforme en ligne.

3. Sélection des lettres d'intention

Les lettres d'intention seront examinées par la CSEC de l'AAP-P (Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement de l'appel à projets « Paramédical ») du GIRCI NO le 9 juillet 2024. La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) de l'AAP-P du GIRCI NO ayant en charge l'évaluation et la pré-sélection des projets, réunira au minima :

- un expert scientifique de chaque structure membre du GIRCI NO (Directeur Médical de chaque DRCI),
- un représentant du Cancéropôle Nord-Ouest.

Tous les membres de la CSEC pourront être rapporteurs d'un ou plusieurs projets.

Deux rapporteurs membres de la CSEC pourront télécharger dès le **13 juin 2024** chaque lettre d'intention. Ceux-ci seront chargés d'effectuer une première évaluation du projet en se fondant sur la lettre d'intention. Ils s'assurent du respect des critères de recevabilité, d'éligibilité et de la pertinence scientifique en complétant **en ligne** le rapport d'évaluation de la lettre d'intention prévu pour le rapporteur.

Il est à noter que :

- le rapporteur devra être extérieur à l'établissement porteur du projet, et n'a pas de conflit d'intérêt avec le projet évalué

Ce premier rapport sera rempli directement sur la plateforme du site internet du GIRCI-NO pour le **05 juillet 2024**. Un tableau synthétique reprenant les conclusions des rapporteurs sera discuté lors de la CSEC du **09 juillet 2024**.

L'examen de l'ensemble des LI réalisé collégalement permettra d'aboutir à une pré-sélection. Au regard des critères d'éligibilité et des rapports d'évaluation des rapporteurs, la CSEC classera les projets selon trois catégories :

- NON ELIGIBLE ou HORS CADRE
- ELIGIBLE avec recommandation(s),
- ELIGIBLE sans recommandation

Dans le cas d'un projet « éligible avec recommandation(s) », la CSEC précisera les recommandations à mettre en place. Si ces recommandations ne sont pas prises en compte lors du dépôt du dossier complet, ce dernier sera considéré comme non recevable.

4. Diffusion des résultats de la sélection des LI

Les résultats de la pré-sélection des lettres d'intention seront communiqués, selon le calendrier défini, par le GIRCI aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

Les projets ainsi examinés et sélectionnés seront pris en charge par les DRCI pour leur finalisation selon les critères de recevabilité de l'AAP-AE.

Modalités pratiques

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI de référence selon le **calendrier propre au DRCI/CLCC**.

Après validation par cette dernière, les projets seront déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) pour le **26 septembre 2024 à 12h00 dernier délai** afin de procéder à la phase d'expertise.

C'est à partir des « dossiers complets » que l'expertise pourra être réalisée.

Le dossier complet devra comporter :

- ▶ Protocole (format pdf et documents annexes)
 - ▶ Lettre d'intention type DGOS à modifier **en ligne** (disponible sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>, à modifier uniquement si LI initialement déposée est mise à jour).
 - ▶ Annexe financière (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>)
 - ▶ Le CV daté et signé du méthodologiste
 - ▶ La lettre d'engagement du centre associé (*si applicable*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>), format type non obligatoire
 - ▶ La Lettre d'engagement des co-financeurs (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire
 - ▶ Un courrier du porteur de projet indiquant les modifications apportées au protocole pour répondre aux recommandations éventuelles de la CSEC (*si applicable : exemple d'un projet éligible avec recommandations*).
 - ▶ Le Schéma de déroulement de l'étude (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ⇒ **Tous ces documents doivent être cohérents et homogènes.**

Ne sera pas jugé recevable tout dossier adressé au GIRCI :

- ▶ hors délai,
- ▶ format incorrect,
- ▶ incomplet,
- ▶ ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection

Les médecins investigateurs dans le cadre de la constitution du dossier complet devront s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en biostatistiques, en finances et dans d'autres domaines des DRCI.

Chaque fichier transmis au GIRCI NO devra être intitulé ainsi :

AAP-AE_<Numéro d'ordre attribué par le GIRCI>_ NOM du porteur de projet_ protocole (ou _annexe fin ou _schema ou _cv invest ou _cv methodo)

Exemple : AAP-AE_24-01_DUPONT_protocolo
 AAP-AE_24-01_DUPONT_lettre d'intention
 AAP-AE_24-01_DUPONT_annexe fin
 AAP-AE_24-01_DUPONT_cv invest
 AAP-AE_24-01_DUPONT_cv methodo

Quelques recommandations :

- ▶ Le respect du cadre réglementaire,
- ▶ Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts),
- ▶ L'identification du méthodologiste sollicité lors de la rédaction

a. Budget du projet – recommandations

Les **dépenses éligibles seront similaires à celles de l'appel à projets du PHRC national sauf quelques exceptions (se rapprocher de la DRCI en charge du budget)**. La grille à utiliser est l'annexe financière applicable pour les PHRC. Toutes les dépenses devront y figurer, il sera important de faire apparaître les éventuels financements des DRCI dans l'encart « co-financement » de cette grille.

Des frais de gestion peuvent être appliqués à hauteur de 4% du montant des frais de personnel.

Depuis 2023, certaines dépenses du titre I sont autorisées par convergence avec l'appel à projets PHRC-I (frais de promotion sauf la vigilance). Cependant, ils ne pourront pas **dépasser 15% du montant total du projet.**

Le budget du projet doit comprendre le financement de tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles à l'AAP-AE est de **50 000€**.

5. Diffusion des résultats de la sélection des projets

Dès la sélection de la CSEC du GIRCI NO, les résultats seront annoncés par le GIRCI NO aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

6. Suivi des projets

Les porteurs de projets et DRCI seront sollicités dans le cadre de bilan annuel d'avancement réalisé par le GIRCI NO (en cours d'élaboration).

7. Communication

Il est précisé de bien faire apparaître le logo du financeur (disponible sur demande auprès du guichet de coordination et d'animation) dans les communications qui suivront le projet.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit, réalisée dans le cadre du Projet devra obligatoirement faire état du soutien apporté par le GIRCI Nord-ouest à la réalisation du projet. Le texte sera communiqué pour information au GIRCI Nord-Ouest.

Les communications relatives au Projet et, particulièrement les communications en direction de la presse, mentionneront le soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest.

DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-AE

Document 1	Affiche de l'AAP-AE 2024
Document 2	Lettre d'intention type
Document 3	Attestation d'engagement méthodologique type
Document 4	Attestation d'engagement senior type
Document 5	Tableau de suivi type de la campagne de l'AAP-AE
Document 6	Rapport d'évaluation type du rapporteur sur la LI
Document 7	Relevé de conclusion type de la pré-sélection
Document 8	Annexe financière type
Document 9	Lettre d'engagement type de centre associé
Document 10	Lettre d'engagement type des co-financeurs
Document 11	Rapport type d'expertise
Document 12	Rapport type d'évaluation du rapporteur
Document 13	Relevé de conclusion type de la sélection
Document 14	Guide d'instruction AAP-AE 2024
Document 15	Charte à l'attention du rapporteur AAP-AE
Document 16	Charte de fonctionnement de la CSEC de l'AAP-AE
Document 17	Charte à l'attention de l'expert AAP-AE
Document 18	Schéma théorique de déroulement de l'étude

ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO

<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>

Annexe 1	Affiche de l'AAP-AE 2024
Annexe 2	Lettre d'intention type AAP-AE 2024 (format type obligatoire)
Annexe 3	Attestation d'engagement méthodologique (format type obligatoire)
Annexe 4	Attestation d'engagement senior type (format type non obligatoire)
Annexe 5	Annexe financière (format type obligatoire)
Annexe 6	Lettre d'engagement de centre associé (format type non obligatoire)
Annexe 7	Lettre d'engagement des co-financeurs (format type non obligatoire)
Annexe 8	Schéma théorique de financement de l'étude (format type obligatoire)



L'annexe 2 doit être remplie en ligne et les annexes 3, 4 et le CV investigateur doivent être déposés sur la plateforme du site du GIRCI NO au plus tard le **13/06/2024 à 12h00**



Les annexes 5 à 8, le CV méthodologiste et le protocole doivent être déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI NO au plus tard le **26/09/2024 à 12h00**

A noter : l'annexe 2 est à remplir en ligne de nouveau si modifiée entre le dépôt de la LI et le dépôt du dossier complet